

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

Jeudi 20 Octobre 2022

Personnes présentes :

Enseignantes : M. SAUGET, E. MICHELI, N. MORAND-BLANCHARD, L. VINZIA, P. REMY, E. TINCHANT.

Parents élus : Mme GARNIER, M. ALLEMAND, Mme CIRET, Mme FRIDELANCE, Mme BOURQUARD, Mme GAINET, Mme CRELEROT-GEISER.

Représentants de la Mairie : Mme BULME, adjointe au maire. M. BOILLOT, Maire. M. KORNPROBST, secrétaire général.

ATSEM : Morgane MOREDA DA SILVA.

Personnes excusées/absentes : C. FAIVRE, E. LEGROS, G. COSTE (enseignants) ; Mme COURENQ (psychologue scolaire) ; C. CHAVEY (ATSEM) ; D. JOBERT (DDEN) ; M. THIEBAUD (IEN).

La séance est ouverte à 17h35. Madame TINCHANT est proposée comme secrétaire.

I. RESULTATS DES ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES.

Une réunion a eu lieu le 12 septembre 2022, invitant tout parent désireux de se présenter.

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance (décision prise à l'unanimité à l'issue du conseil d'école extraordinaire du 13/09/2019). Scrutin clos le 07/10/22 à 17h.

Nombre d'électeurs : 217 (chaque parent étant à la fois électeur et éligible).

Nombre de votants : 164 (Taux de participation 75,58 % → taux en hausse par rapport à l'an passé : 65,73%).

Une seule liste était présentée et a été élue (Liste d'Union).

Sont élus :

Titulaires :

Mme GARNIER Sandrine : 06 49 30 20 80.

Mme HAAS Gaëlle : 06 64 88 30 52.

Mme CRELEROT-GEISER : 06 42 19 81 86.

Mme GIRARDOT Sylvie : 06 50 04 01 41.

M ALLEMAND Mickaël : 06 62 40 40 72.

Mme CIRET Stéphanie : 06 76 80 20 07.

Suppléants :

Mme BOURQUARD : 06 49 40 68 40

Mme GILLAND Camille : 06 82 14 42 64.

Mme FAUCHEREAU Morgane : 06 25 62 32 86.

Mme GAINET Aline : 06 86 40 88 98

M. RIBAUX Gilles : 06 88 22 54 33.

Mme FRIDELANCE Marie-Paule : 06 63 53 51 77.

Leurs coordonnées ont été reportées dans les cahiers de liaison. Ils disposent d'un mail : parents.nommay@gmail.com.

Les parents élus estimant que la boîte aux lettres « papier » est inutile, la nouvelle colonne qui sera prochainement installée par les employés techniques de la commune ne comportera que trois boîtes aux lettres : école primaire, Verger des Petits Foyers et Récréfoyrine.

Un grand merci aux parents qui ont tenu ce rôle jusqu'alors et aux parents qui continuent à l'assurer.

Les parents et les enseignantes tiennent à rappeler l'importance du rôle des parents d'élèves élus dans l'organisation de la vie scolaire.

Madame MICHELI fait remarquer qu'elle a toujours invité l'ensemble des parents élus à siéger (sauf durant COVID), en sachant que si un vote doit se faire, seuls six parents élus votent (les titulaires présents ou leur suppléant respectif). Elle avisera pour le conseil suivant en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et des circonstances.

II. RÔLE DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE L'ÉCOLE (au sein de notre école).

2.1 Rôles des parents d'élèves élus :

- Ils préparent les conseils d'école et y participent.
- Ils travaillent sur la sécurité avec les enseignants et les élus.
- Ils aident à l'encadrement de diverses manifestations.
- Ils organisent et préparent la fête de fin d'année en collaboration avec la mairie, l'association des parents d'élèves et les enseignant(e)s.

Toutes les bonnes volontés, parmi les parents « non élus » sont bien sûr les bienvenues.

Nb : Pour toute proposition, question, remarque, à mettre à l'ordre du jour des conseils d'école, vous pouvez joindre les représentants par courriel, par téléphone ou de vive voix à l'école. Les questions doivent parvenir aux enseignantes par écrit, 48h avant le conseil d'école. Les familles sont informées par les cahiers de liaison de la date du prochain conseil et peuvent alors faire remonter les questions à leurs représentants.

2.2 Rôle de la Récréfoiyne (Association des Parents d'Elèves) :

- Aide à l'organisation de manifestations autour des projets pédagogiques de l'école (Carnaval, fête des écoles...).
- Aide à gérer la trésorerie sur les projets ne rentrant pas dans les droits de la coopérative scolaire. Les bénéfices sont reversés à l'école sous forme de dons.

Nous vous tiendrons informés des actions menées au sein de la Récréfoiyne afin de solliciter votre aide si besoin... Soyez également attentifs aux informations des réunions de la Récréfoiyne.

Les bulletins d'adhésion vont être distribués. Une page Facebook « La Récréfoiyne » permet de prendre contact. L'assemblée générale de la Récréfoiyne a eu lieu le vendredi 14 octobre. Le bureau n'a pas changé : Mme ROME reste présidente, Mme AYED reste trésorière et Mme MEYER reste secrétaire... Elles souhaiteraient que les postes d'adjoints soient pourvus afin de rendre pérenne l'association. Les enseignantes le font par courrier mais elles tiennent à remercier encore l'association : réparation des vélos, aide pour les sorties USEP et autres (bus), bénéfice de la fête des écoles. Pour l'année 2021/2022 c'est **32€/élève** qui ont été versés à l'école par l'association, soient presque **5000€**.

Pour l'année 2022/2023, les enseignantes n'ont pas fourni de liste de projets pour l'instant. Pour les 6 classes, l'association pourrait distribuer jusqu'à **4000€**, dont les 10€/enfant habituels (bénéfice fête de l'école). Les enseignantes établiront leurs projets en fonction, avec un souci d'égalité entre les classes. Au nom des enfants : **un grand merci !**

2.3 Rôle de la DDEN :

La Déléguée Départementale de l'Education Nationale s'assure du bon déroulement des relations entre l'école et la mairie et transmet les informations à l'Inspection (plus particulièrement les problèmes non résolus). Nous tenons une plaquette d'information sur les DDEN à votre disposition. C'est madame JOBERT qui tient ce rôle.

III. RÔLE DU CONSEIL D'ECOLE

Voir annexe.

Mme MICHELI fait lecture du document.

Il est à noter que le conseil d'école peut débattre à propos des temps périscolaires.

IV. COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE, EFFECTIFS, REPARTITION

A ce jour, l'école primaire accueille 157 enfants (1 enfant sera radié le 21/10/22), soient 9 élèves de plus que ce qui était prévu l'an dernier au moment des prévisions d'effectifs.

* Marielle SAUGET a en charge 25 élèves (1 radiation depuis la rentrée) : 20 petits nés en 2019 et 5 moyens nés en 2018.

* Elise MICHELI a en charge 26 élèves: 15 moyens nés en 2018 et 11 grands nés en 2017.

Elle a également en charge la direction de l'école primaire. Elle est déchargée tous les lundis et un jeudi sur trois, remplacée dans sa classe par Grégoire COSTE.

* Nadège MORAND-BLANCHARD a en charge 26 élèves : 6 grands nés en 2017 et 20 CP nés en 2016 (1 radiation et 1 arrivée depuis la rentrée). Elle travaille à 75%, remplacée tous les mardis par Coline FAIVRE.

* Line VINZIA a en charge 26 élèves : 7 CP nés en 2016 et 19 CE1 nés en 2015.

* Pauline REMY a en charge 27 élèves (26 au retour des vacances de Toussaint) : 20 CE2 nés en 2014 et 7 CM1 nés en 2013 (1 arrivée depuis le début de l'année). Elle travaille à 75%, remplacée tous les lundis par Coline FAIVRE.

* Estelle TINCHANT a en charge 27 élèves : 5 élèves de CM1 nés en 2013 et 22 élèves de CM2 nés en 2012 (2 en 2013) (1 arrivée depuis le début de l'année).

Bienvenue aux nouveaux enseignants, ainsi qu'aux nouveaux élèves.

La carte scolaire devra être envoyée début novembre. Les prévisions annoncent une légère baisse mais elles sont très difficiles à faire car la population bouge beaucoup plus qu'avant.

Christelle CHAVEY, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles) travaille à temps plein avec les maternelles. Elle aide les enfants et les enseignantes durant la journée et assure le ménage le soir, assistée dans cette tâche par Sylvie POINSOT à raison de quatre heures hebdomadaires. Christelle CHAVEY a demandé une mutation.

C'est Morgane MOREDA DA SILVA qui va la remplacer. Des remerciements sont adressés à Christelle CHAVEY et l'équipe souhaite la bienvenue à Morgane MOREDA DA SILVA.

L'équipe enseignante souhaite faire part de sa déception puisqu'elle n'a pas été concertée pour le recrutement de la nouvelle ATSEM, alors que cela avait été envisagé avec Mme BULME. M. BOILLOT explique qu'il était à la tête de la commission, assisté de Mme BULME et M. KORNPROBST. Dans son idée, les enseignantes auraient été consultées s'il avait eu un souci dans ce recrutement. Or, après avoir écarté les candidatures qui ne possédaient pas le concours d'ATSEM, il restait quelques personnes. Après entretien, l'une d'entre elle se démarquait de manière évidente. Il assume donc son choix mais prend en compte la remarque de l'équipe enseignante. Malgré les arguments de M. BOILLOT, les enseignantes campent sur leur position. Elles travaillent au quotidien avec l'ATSEM, connaissent la fiche de poste et donc les qualités requises par la personne qui endosse le rôle. Elles trouvent regrettable de ne pas avoir été consultées.

Mme GARNIER aborde à nouveau la question de **l'ouverture d'un 2^{ème} poste d'ATSEM**, au vu des effectifs et au vu de l'absence de service civique (aucune candidature). M. BOILLOT confirme que ce n'est pas envisagé pour l'instant.

M. ALLEMAND demande comment il est possible de passer de « pas envisagé » à « envisageable ». La commune craint que les effectifs élevés en maternelle ne soient pas pérennes. Les parents élus mettent en évidence le nombre de maisons en vente, les mamans actuellement enceintes et la tendance à la hausse des dernières années... Ils regrettent que cela pénalise les enfants actuels.

Trois AESH ont été affectés cette année pour trois enfants : M. BOUCHEKOUA, Mme RICHARD, Mme BALLAFKIR. Un dossier est en cours d'instruction pour un 4^{ème} élève. A noter que Mme RICHARD est employée par la Mairie à raison d'une heure le lundi et mardi pour aider l'enfant dont elle s'occupe à prendre son repas à la cantine.

Annie EMONNIN continue à s'occuper bénévolement de la bibliothèque de l'élémentaire. Elle est présente les mardis matins. Merci à elle.

Sylvie POINSOT fait également l'entretien de l'élémentaire, avec Rita VITTI.

Personne n'a répondu aux appels d'offre pour les services civiques à ce jour. L'aide escomptée, tant administrativement qu'humainement, ne sera donc vraisemblablement pas effective. De même aucun stage « CAP Petite Enfance » n'a postulé.

M. Bertrand THIEBAUD, Inspecteur de l'Education Nationale a en charge la circonscription de MONTBELIARD IV. Chantal MEYER et Arnaude VITRY travaillent avec lui comme conseillères pédagogiques.

Mme Brigitte COURENQ, psychologue scolaire peut intervenir sur notre école. En cas de souci majeur, un signalement est fait à Monsieur l'Inspecteur qui transmet le dossier si besoin. Elle travaille au sein du RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté), elle apporte une aide aux enfants, et parents qui en ont besoin. Cette aide se fait à la demande des parents ou/et des enseignantes, toujours dans l'intérêt des enfants concernés.

Mme Sylvie HOLOWKA, maître E, peut apporter son aide à certains élèves de Grande Section en difficultés. Le suivi continue sur le début de CP avec ces mêmes élèves ainsi que pour d'autres qui en ont également besoin. Le réseau axe ses efforts sur les classes de CP et CE1 durant le premier semestre et sur la grande section durant le second semestre, ceci en fonction des besoins .

Résultats évaluations nationales CP/CE1 : Pour la 1^{ère} fois, certains élèves sont en dessous de la moyenne de circonscription (addition/soustraction, résolution de problèmes, écriture de mots...). Les effectifs chargés, en cours doubles, ne sont sans doute pas étrangers à cette évolution.

Les livrets de progrès, rédigés par les enseignantes en PS, MS et GS, conformes au projet d'évaluation positive, sont transmis de façon régulière au cours de l'année : deux fois en GS et MS et une fois en fin d'année en PS. Ils seront rendus au cours d'un petit entretien parents/enseignants (10 min environ). Marielle SAUGET, afin de faire mieux connaissance a déjà rencontré tous les parents de sa classe, Elise MICHELI l'a fait à la demande des parents et va demander à rencontrer quelques familles au retour des vacances de Toussaint.

Les LSU (Livret Scolaire Unique) en élémentaire, sont rendus deux fois dans l'année (en janvier et en juin). Un entretien est proposé aux parents en janvier pour commenter les résultats de la première période.

Départ de M. MOREDA DA SILVA à 18h40.

APC (Ateliers Pédagogiques Complémentaires) : un « soutien scolaire » de 36 heures pour l'année est mis en place. Il a commencé au début du mois d'octobre. Jusqu'aux vacances de Noël, deux séances ont lieu le mardi (ou lundi) et le jeudi de 16h15 à 17h15. A partir de février, il n'y aura plus qu'une séance en début de semaine. Ces APC sont proposés par les enseignants et soumis à l'acceptation des parents.

Projet d'école : Il est dans sa cinquième année. Le thème retenu porte sur la méthodologie et l'autonomie. Les conditions particulières des deux années passées ont perturbé son suivi. L'évaluation d'école prévue cette année permettra d'établir le nouveau projet pour les cinq années suivantes. A noter que dans ce cadre, M. HASSOLD IRUN viendra faire un état du parc informatique de l'école lundi 14/11/22.

Santé des élèves : Il y a huit PAI (Projet d'Accueil Individualisé) cette année. Ceux-ci seront validés le 14/11 par le médecin scolaire. Au vu des difficultés organisationnelles, les enseignants ne pourront pas tous assister à ces entretiens. Mme CRELEROT-GEISER (parent élu et médecin de PMI) informe qu'elle se tient à leur disposition pour leur montrer les manipulations de certains médicaments, hors temps scolaire. Les enseignantes apprécient cette proposition et reviendront vers elle prochainement.

Les PS bénéficiaient d'une visite orthoptique : pas de nouvelles pour le moment.

Les MS seront vues par la puéricultrice de PMI qui renvoie au médecin de PMI si besoin. Elle est chargée du contrôle orthoptique. Les parents peuvent maintenant assister à la visite médicale de MS, ce qui n'est pas aisé à organiser.

Les GS bénéficiaient d'une visite médicale (Médecin Scolaire) avant leur départ au CP : pas de nouvelles pour le moment.

L'école étant obligatoire à partir de 3 ans, les parents qui ne souhaitent pas mettre leur enfant de PS l'après midi en classe doivent demander un aménagement du temps scolaire. Cet aménagement est signé par la directrice et validé par Monsieur l'Inspecteur. Il est révisable à chaque période durant l'année scolaire (Sept PS en bénéficient).

V. RETOUR SUR LE P.V. DU CONSEIL D'ECOLE DU 17 JUIN 2022.

En l'absence de remarque de M. l'Inspecteur (qui le stipule par courrier), ni d'aucun des membres du conseil, le P.V. est adopté à l'unanimité. Toutefois, un correctif a été demandé par la commune. Il sera évoqué dans la partie budget.

Depuis quelques années, le PV du conseil d'école n'est plus distribué systématiquement à chaque famille. Il sera envoyé par mail aux familles et sera disponible sur le site de la mairie de Nommay « nommay.fr ». Les familles qui le désirent ou qui n'ont pas accès à internet pourront en obtenir un exemplaire papier (économie de papier essentiellement).

Une information passera dans les cahiers de liaison pour signaler que le compte-rendu est disponible.

VI. REGLEMENT INTERIEUR, LECTURE, MODIFICATION, VOTE.

Le nouveau règlement a été écrit l'an passé en fusionnant les règlements des « anciennes » écoles maternelle et élémentaire. Il est conforme au nouveau règlement départemental des écoles. La charte de la laïcité fait partie intégrante du règlement. Elle est également affichée dans le hall. Chaque personne siégeant a reçu un exemplaire pour y réfléchir.

Aucune modification n'étant proposée, le règlement en cours est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera fourni sous forme « papier » à chaque famille qui en conservera un exemplaire et signera un accusé de réception et de lecture.

VII. VIE DE L'ECOLE.

7.1 Projets réalisés entre le 11.06.21 et fin d'année.

- En MATERNELLE :

- * Voyage de fin d'année le 20 juin à la Citadelle de Besançon.
- * Les 4° d'Héricourt sont venus exposer leur Kamishibaï de « Petite taupe au collège » le 23/06.
- * Les futurs CP se sont rendus dans leur(s) future(s) classe(s).
- * Les anniversaires de juin, juillet et août ont été célébrés le dernier jour, à l'extérieur, en rassemblant les deux classes.

- En ELEMENTAIRE :

- * Les CM2 se sont rendus en vélo au pavillon des sciences (expo sur Mars) le 21/06.
- * Les CE2 et CM1 ont visité la station d'épuration d'Arbouans.
- * Les CE1 et CE2 ont présenté leur pièce de théâtre aux parents le jeudi 23/06.
- * Les CM2 sont allés passer une journée au collège le 4/07.
- * Les CE1-CE2 ont participé à la rencontre USEP pétanque.

- TOUS

- * Les maternelles et GS/CP ont participé à la rencontre USEP athlétisme le 30/06.
- * La fête des écoles a eu lieu le 2 juillet. Après deux années d'absence, ce fut une réussite... Les CM2 ont reçu leur cadeau de départ de la part de la municipalité. Les enseignantes remercient l'ensemble des acteurs de cette journée.

7.2 Projets et activités réalisés depuis la rentrée de septembre

- **Les réunions de rentrée** ont connu un taux satisfaisant de participation, avec une partie commune aux classes comme d'habitude, et en trois fois. Nous rappelons que cette réunion donne des informations concernant la vie en collectivité de l'école ou de la classe et ne peut être remplacée par un entretien individuel concernant votre enfant.

- **Livres complices** : Grâce à l'adhésion de la commune à l'A.D.E.C, l'école peut participer à cette action et donc, de l'intervention d'auteurs et/ou illustrateurs dans les classes. Il y avait un salon cette année, à Valentigney (information dans les cahiers des enfants).

* Laëtitia LE SAUX, auteur/illustrateur, est venue le 14 octobre 2022 travailler dans les deux classes de maternelle.

* Senoun RATAVAHN, auteure/illustratrice, est intervenue le 11 octobre, auprès de trois classes d'élémentaire.

Suite aux remarques de quelques parents, Mme TINCHANT rappelle que la classe de CE2-CM1 n'a malheureusement pas pu en bénéficier parce que l'enseignante de 2021/22 n'était pas titulaire de la classe. Une charte stipule en effet que lorsqu'un enseignant quitte l'école en juillet, il ne peut pas inscrire sa classe pour l'année suivante...

Les enseignantes remercient les auteurs, l'ADEC, et la Mairie pour ce bel échange autour du livre.

- Les CM1-CM2 ont participé au **cross du collège** le 11/10 pour la 1^{ère} fois. A noter qu'une foyenne remporte la course des CM2 filles et deux foyens sont sur le podium des CM2 garçons !

- Les PS-MS et MS-GS sont allés au **jardin de l'ARSEC** pour une récolte de courges plantés au printemps dernier et ont préparé de la soupe.

- **Photos pour les calendriers** : Mme GARNIER est venue ce lundi 17 octobre pour photographier les enfants individuellement. Divers objets (tels que des calendriers, mugs...) seront proposés à la vente très prochainement. Les bénéfices iront à la coopérative de l'école.

- **Décloisonnement et échanges de service** ont démarré début octobre.

- **Ateliers numériques** : Les classes de CP-CE1 et CM1-CM2 bénéficient de dix ateliers « e-Périschool », les vendredis, jusqu'à Noël, autour de la programmation, de la robotique et de l'impression 3D. Mme FRIDELANCE indique que son mari, spécialiste de l'impression 3D, se tient à la disposition des enseignantes si elles souhaitent prolonger ces ateliers.

7.3 Projets prévus

Tous les projets envisagés ci-dessous seront soumis à la situation sanitaire du moment.

Les enseignantes précisent que les sorties et activités se font par classe et non par niveau, en dehors des activités imposées par les programmes, telles que la piscine.

- **Téléthon** (vente de sablés des maternelles) : les enseignantes y réfléchissent.

- **Noël des enfants** :

* le **Père Noël** devrait venir le vendredi 16/12...

* Un **livre** par enfant sera offert par la commune. Ces livres sont choisis par les enseignantes dans le catalogue de l'association « Lire c'est partir ». Mme MORAND-BLANCHARD et Mme SAUGET se renseignent pour voir si le choix ne peut se faire que sur la liste de l'OCCE ou s'il peut être fait dans le catalogue complet de « Lire c'est partir ».

* Un **spectacle à Beaucourt est envisagé** pour les maternelles.

* Une **séance à la patinoire** est envisagée pour les enfants d'élémentaire.

- **Echange lecture** : la classe de PS-MS va débiter un projet de théâtre d'ombres avec le club dédié, animé par Mme FAUCHEREAU, au collège d'Héricourt (majorité 3^{ème}).

- **Cinéma** : les deux classes de maternelle essaieront d'aller visionner un film au Colisée.

- **USEP** : l'école y adhère à nouveau cette année. Les enseignantes ont choisi trois activités et attendent confirmation de l'USEP. *La licence est prise en charge par les parents et la coopérative scolaire. Deux transports sont inclus dans le prix de la licence et le troisième sera fait seulement si le budget transport le permet.*

- **Spectacles vivants** : Les deux classes de GS-CP et CP-CE1 iront voir un spectacle au Molocco.

- **Piscine** : Les GS et les CM1 iront à la piscine la dernière semaine de mars, à raison de deux séances par jour.

> *Le transport et la location du bassin sont financés par la commune.*

> *Pour les repas, le conseil d'école valide le principe de repas chauds et équilibrés pris à la cantine du collège de Sochaux. Le montant de ces repas (6€) devra être réglé par les familles.*

- **Rouler à Vélo** : La classe de CM1-CM2 participera à un cycle vélo, en partenariat avec le Vélo Club de Montbéliard. Cinq séances seront encadrées par S. BARI (moniteur) et des bénévoles du club. Elles auront lieu en juin.

> *Le coût est de 400€ (à répartir entre la commune et la Récréfoynie ?).*

- **Livre Elu** : les deux classes de maternelle y participeront. Il s'agit d'une sélection de livres par niveau qui sont choisis par une commission. Les classes se procurent tout ou partie des livres, travaillent à partir de ces ouvrages et une production

finale est exposée à la bibliothèque de Montbéliard. Les livres vont être achetés, le projet est lancé (chèque lire offert par l'Inspection et coopérative).

- **Cycle rugby** : Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 bénéficieront de trois séances encadrées par des éducateurs de l'EMBAR (partenariat avec l'E.N.), en mai-juin.

- **Cycle foot** : Les CP-CE1 bénéficieront d'un cycle en partenariat avec l'ENVC.

- **Cycle basket** : Les classes de GS-CP et de CE2-CM1 sont inscrites à un cycle en partenariat avec le club de Valentigney, en la personne d'E. RERAT.

> *Le financement sera demandé à la Récréfoiyne.*

- **Cycles PMA** : Les GS-CP bénéficieront d'interventions sur le recyclage, et les CP-CE1 sur l'alimentation et le jardinage. Les CE2-CM1 et les CM1-CM2 ont fait une demande pour un atelier à la Damassine sur le thème « du verger à la transformation des fruits » et sont en attente d'une réponse.

> *Les transports liés à ces cycles seront financés par la coopérative ou sur le budget transport.*

VIII. ACHATS ET TRAVAUX RÉALISÉS ET/OU DEMANDÉS.

Mme MICHELI demande un éclaircissement sur la personne à contacter en cas de besoin travaux.

Le référent reste Anthony FAIVRE. Son numéro de téléphone personnel est transmis à Mme MICHELI pour qu'il puisse être contacté directement. Si cela pose souci, M. BOILLOT demande à être contacté directement.

8.1 - Etat des demandes de travaux (re)formulées lors du CE de juin 2022 :

Demandes	Statut	Remarque
Chéneaux très abimés à l'arrière de l'élémentaire et bouchés en maternelle	Fait	Il semble que ça goutte... Ils sont peut-être troués ?
Bardage enlevé par les pompiers à l'élémentaire à remettre	Fait	Reste toujours un trou où les insectes peuvent passer
Nettoyage du mobilier extérieur et enlèvement de la mousse sous les jardinières de maternelle.	Fait	En juin
Robinetterie dans le cagibi de maternelle.	Fait	Le robinet a été changé.
Latte de l'avancée de toit maternelle, face avant, dévissée	Fait	
Travaux pour l'accueil de l'enfant de PS : rampes dans les toilettes, banc abrité dans la cour...	Fait	
Toiles d'araignées sur l'avancée de toit de maternelle (à faire par la personne qui fera la baie vitrée durant l'été ?)	Fait	
Nettoyage des rideaux, des bouches VMC, des luminaires et ventilateurs et du « faux plafond bleu » dans la salle de jeux.	Fait	
Néons HS dans le couloir d'élémentaire	En cours	Prévu pendant les vacances d'automne.
Solution à trouver pour supprimer/couvrir le sable sous le petit train et la cabane de maternelle.	En cours	Devis validé. Travaux prévus pendant les vacances d'automne.
Baguette du groom de la porte centrale du préau élémentaire cassée. La porte ne tient plus en position ouverte.	En cours	Pièces en commande. Depuis, une baguette de maintien est tombée et le groom de la porte de gauche a cassé également.
Dégâts dans l'entrée de la maternelle suite aux orages de 2021 + linteau à remettre en peinture (classe de MS/GS).	En cours	De nouvelles entrées ont été constatées récemment dans la classe de Mme MICHELI.
Le ventilateur dans la salle de motricité ne se met plus en route. Peut-être un problème de fusible ?	En cours	NOMMELEC doit venir pendant les vacances d'automne.
Achat de 2 ordinateurs portables en maternelle.	Non fait	
Finition des plinthes dans les toilettes élèves d'élémentaire.	Non fait	
Pilier du portail d'entrée, rue F. Bataille (morceaux de béton qui se détachent).	Non fait	D'autres gros morceaux de béton se détachent de la murette, des bordures de la cour...
Problème de vases communicants entre les 2 éviers de maternelle	?	
Souci de volet roulant persistant dans la classe de Mme MORAND-	Non fait	PEVESCAL doit revenir pendant les

BLANCHARD. Même depuis la commande centrale, le volet ne répond plus systématiquement.		vacances. Une panne moteur est évoquée.
Divers objets sont à récupérer sur les toits des deux bâtiments.	Non fait	

8.2 – Nouvelles demandes :

Demandes	Remarques
Miroir cassé à la sortie du parking enseignant	
Remise en peinture de la classe de Mme SAUGET	Envisageable sur de courtes vacances, au retour de D. MEILLET.
Remise en peinture du couloir élémentaire	
Table pouvant s'incliner pour élève à besoin en PS	Préconisé par l'ergothérapeute. Les enseignantes se souviennent qu'une table avait été achetée pour un ancien élève et demandent si elle est toujours présente en mairie.

Un calendrier de ramasse du tri, carton, papier est à nouveau demandé par les enseignantes.

IX. BILAN FINANCIER.

- **Crédits mairie** : les 45€/enfant de budget de fonctionnement (année civile 2022) finissent actuellement d'être dépensés. A noter que des achats « hors crédit des 45€ » par élèves ont été réglés : méthode de lecture Métalo (pour « uniformiser » les CP scindés en deux classes ; meuble, chaises et tables pour la classe de GS et CP ; linge de lit pour la salle de sieste. A noter que ces achats sont rendus nécessaires par les effectifs importants. Par ailleurs, la municipalité a réglé sa part sur les installations pour enfant porteur de handicap comme l'oblige la loi sur l'école inclusive.

Mme BULME précise que le crédit sera le même en 2023. Les enseignantes font remarquer la forte inflation sur la papeterie et les fournitures en général.

Mme MICHELI demande une nouvelle fois si un relevé régulier de l'état du budget municipal alloué à l'école pourrait lui être fourni, ainsi qu'un retour des factures acquittées. Cela permet d'éviter les erreurs et d'être d'accord entre le service comptabilité de la mairie et les comptes école. Elle regrette que l'adjoint aux finances, à qui elle avait adressé un courrier, ne lui ait pas répondu (février 2022).

M. KORNPORST indique qu'il est disposé à lui répondre. Mme MICHELI en prend acte et reviendra vers lui à la rentrée pour faire ce point.

Concernant les transports, lors du dernier conseil d'école, à l'annonce d'un budget de 3000€ comprenant les déplacements à la piscine, les enseignantes avaient considéré que cela constituait une baisse de leur budget. La commune tient à préciser que cette enveloppe est équivalente à ce qui était dépensé ces dernières années en cumulant les cycles natation et les autres sorties. Elles en prennent acte.

Toutefois, compte-tenu des fortes augmentations tarifaires de ces derniers mois, il sera difficile de maintenir tous les projets habituels avec un budget constant.

- **La coopérative scolaire** a un solde créditeur de 2615€ mais les dernières rentrées d'argent ne sont pas comptabilisées (coopérative, USEP...). L'école est toujours affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), mais réfléchit très sérieusement à la possibilité de constituer une association qui gérerait l'argent de l'école. L'adhésion à l'OCCE coûte en effet environ 1,80€ par enfant et constitue un manque à gagner important pour l'école.

X. SECURITE VIGIPIRATE.

Des consignes très précises nous arrivent régulièrement de l'Inspection de l'Education Nationale.

- **Alerte incendie** : Il en faudra trois pour l'année.

La première est programmée le mardi 8 novembre, à 9h45.

- **Le PPMS risques majeurs** (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et **le PPMS attentat/intrusion** (rédigé avec la collaboration de la gendarmerie, le protocole en cas d'attentat/intrusion) seront désormais gérés par une commission de l'Education Nationale en lien avec les Mairies.

Un exercice d'alerte attentat/intrusion départemental est programmé par l'Education Nationale en décembre.

- **Le plan VIGIPIRATE** est toujours en place.

XI. QUESTIONS A LA MAIRIE. QUESTIONS ET REMARQUES DES PARENTS D'ELEVES.

- **Demande ATSEM supplémentaire** : vu en 1^{er} point.
- **Occupation de la partie droite du verger (ou de l'allée) pour que les parents attendent les enfants à la sortie de l'école** : Le plan Vigipirate ne permet pas d'ouvrir le portail avant 11h45 et 16h15. Il serait plutôt souhaitable qu'une aire « piétonne » soit matérialisée en face de la sortie.
- **Sécurité dans la rue F. Bataille** : la commission s'est réunie plusieurs fois au cours des dernières semaines. Des observations ont eu lieu aux entrées / sorties en septembre et octobre afin de mesurer les flux de véhicules. Les choses avancent. Tout le monde s'accorde à dire qu'il sera difficile de trouver une solution qui contente tout le monde.
Il est porté à la connaissance de tous qu'un incident s'est produit le 11/10 : un véhicule qui était stationné en marche avant, et qui reculait pour quitter sa place de parking, a percuté un enfant qui descendait la rue F. Bataille en vélo. Il n'y a pas eu de blessé, fort heureusement, mais l'élève en question a eu très peur. **Cela amène l'ensemble des membres du conseil à regretter, à nouveau, le fait que certains parents continuent à se garer en marche avant alors que demande est faite, depuis de nombreuses années, de se garer en marche arrière.**
- **Liste de diffusion par mail pour informer les parents en cas d'urgence** : Les enseignantes avouent avoir été prises de cours par les récentes absences... Elles n'avaient pas toutes fait leur liste. Elles sont désormais établies pour chacune. Les parents sont invités à consulter leur mails régulièrement, une « chaîne » entre les parents est aussi à envisager.
- **Quelle est la règle en cas d'absence d'un enseignant non remplacé ?** Lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé, les enfants sont accueillis et répartis dans les autres classes. Il faut avoir conscience que chaque classe compte à minima 25 élèves. Ce qui représente en moyenne 5 élèves supplémentaires par classe en cas de répartition.
- **Certains parents se plaignent du tarif de la cantine.** Mme BULME répond que ce tarif n'a pas augmenté depuis au moins 4 ans... M. BOILLOT aimerait qu'un comparatif soit fait avec les communes voisines pour avoir un état des lieux précis.
- **Question de la directrice** : Coline FAIVRE aura besoin d'un tabouret roulant pour travailler à son retour de congé maladie (demande de son médecin et de sa kinésithérapeute). Est-ce à la Mairie de financer cet achat ? Madame BULME répond qu'elle ne sait pas mais que dans tous les cas il faudra la prescription médicale. Faut-il voir avec la MGEN ? Chacun va se renseigner...
- **Fête des écoles** : les enseignantes proposent d'avancer la fête des écoles au 3 juin.
- **Date du prochain conseil d'école** : mardi 21 mars / (vendredi 24 mars en solution de secours) à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

ROLE DU CONSEIL D'ECOLE (Annexe 1)

Il se réunit une fois par trimestre ou éventuellement plus à la demande du directeur ou d'un tiers des membres. Ses membres sont: le directeur qui préside, les enseignants, un conseiller municipal, les représentants des parents d'élèves (un par classe), le délégué départemental de l'Education Nationale, les membres du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés (RASED). Monsieur le Maire et Madame l'inspectrice ou Monsieur l'inspecteur sont invités de droit.

Sur proposition de la directrice ou du directeur, le conseil d'école:

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux en dehors des périodes scolaires.

Il donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école:

- L'utilisation des moyens alloués à l'école,
- La protection et la sécurité des enfants,
- L'intégration d'enfants handicapés,
- Les activités périscolaires,
- La restauration scolaire,
- Statue sur la partie pédagogique du projet d'école et l'adopte.

Le conseil d'école est informé sur:

- Les rencontres école/parents,
- L'organisation des aides spécialisées,
- Les principes de choix des manuels ou des matériels scolaires.

Le conseil d'école établit le règlement intérieur et notamment les modalités des délibérations.